

MESSAGE DU COMITÉ DE DIRECTION

Le 19 novembre 1986 était créée, par les entreprises wallonnes de Production et de Distribution d'eau de l'époque, une Association de fait dénommée WALEAU. La volonté était de constituer un instrument commun en matière de politique générale de l'eau. Elles ont été rejointes par la suite par les Organismes d'Épuration Agréés. En 1988, une étape supplémentaire était franchie avec la création de l'Association Régionale Wallonne de l'Eau (asbl AQUAWAL) reconnue par l'Exécutif régional wallon.

En 2002, l'Asbl AQUAWAL a fusionné avec la Société des Opérateurs Wallons de l'Eau (S.A. SOWE), mise en place en vue de représenter ceux-ci au sein des organes décisionnels de la Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.). Cette fusion a permis la création de la S.A. AQUAWAL, société anonyme de droit public.

20 ans après, la S.A. AQUAWAL peut, avec une certaine fierté, être satisfaite du long chemin parcouru.

En 20 ans, AQUAWAL a démontré sa capacité d'assurer un rôle majeur de carrefour d'échanges d'informations entre professionnels du secteur de l'eau et est devenue un acteur incontournable de celui-ci. Nous ne pouvons que saluer la richesse des domaines de réflexion couverts ainsi que le dynamisme des Commissions de travail.

Ce rapport annuel tente d'en donner la meilleure illustration possible par la description des nombreux travaux effectués.

AQUAWAL a, cette année encore, répondu aux attentes de ses Associés et de ses différents interlocuteurs mais s'est également ouverte vers d'autres secteurs dont notamment les Associations représentatives des usagers.

L'ensemble des activités menées par la S.A. AQUAWAL dont les avis et la participation sont de plus en plus sollicités, a pour but d'améliorer la visibilité du secteur et de favoriser en conséquence les contacts avec les différents interlocuteurs de la société civile et à travers eux in fine les usagers.

Ce rôle d'AQUAWAL, nous sommes bien décidés à le préserver et même à le développer dans les années à venir.

Le Comité de Direction

S O M M A I R E

Message du Comité de Direction	p. 1
1. Présentation de la S.A. AQUAWAL	p. 3
Objet social	
Composition du capital	
Liste des Sociétés associées	
Organes de gestion	
Personnel	
Commissaires aux comptes	
Commissaire-Reviseur	
Organigramme	
2. Rapport de gestion	p. 9
3. Chiffres-clés du secteur	p. 15
4. Rapport d'activités des différentes Commissions - Participation au Programme de gestion durable de l'azote en agriculture en Région wallonne (PGDA)	p. 21
5. Information et sensibilisation	p. 37
6. Représentations extérieures et Accords de partenariat	p. 41
7. Études	p. 45
8. Bilan et compte de résultats	p. 47
9. Rapport des Commissaires aux comptes	p. 51
10. Rapport du Commissaire-Reviseur	p. 53



1 | Présentation de la S.A. AQUAWAL



Objet social (Article 3 des Statuts)

- Assurer la défense et la promotion des intérêts individuels et collectifs des membres de la société ;
- Promouvoir et participer au développement de la gestion intégrée du cycle de l'eau par sous-bassins hydrographiques et assurer la représentation des membres auprès des organes de gestion créés dans ce cadre ;
- Apporter son expertise technique auprès de ses membres et autorités ;
- Assurer la représentation des producteurs, distributeurs et des épurateurs wallons dans le capital et les organes de gestion de la « Société Publique de Gestion de l'Eau » (SPGE), conformément à l'article 7 du Décret du 15 avril 1999 relatif au cycle de l'eau et instituant une S.P.G.E. et des autres structures que la S.P.G.E. est habilitée à créer ;
- Développer des synergies avec les organismes qui touchent directement ou indirectement au cycle anthropique de l'eau ;
- Assurer la coordination de l'information et de la sensibilisation relative à la gestion anthropique du cycle de l'eau.

Composition du capital (Situation arrêtée au 31/12/2006)

Associés	Parts E		Parts		Parts F	Total
	E1	E2	M1	M2		
AIEC			1			1
AIEM			1			1
CILE			1274			1274
IDEA	7	10				17
IDEN			1			1
IECBW	5					5
INASEP			2	197		199
Régie St-Vith			1			1
Régie Chimay	1					1
SWDE	1043		813			1856
AIDE				745		745
AIVE				307		307
IBW		6				6
IGRETEC				9		9
IPALLE		245				245
ANTHROPIA		552	499	504		1555
Vivaqua	1		1			2
Service des Eaux Burg-Reuland			1			1
SPGE					1	1
TOTAUX	1057	813	2594	1762	1	6227
	1870		4356			
	6227					

Parts M : Bassins hydrographiques Meuse - Rhin - Senne

Parts E : Bassin hydrographique Escaut

Parts 1 : Producteurs-Distributeurs d'eau

Parts 2 : Organismes d'épuration

Parts F : Organisme financier

Liste des Sociétés associées

(Mise à jour en date du 1^{er} juin 2007)

PRODUCTEURS-DISTRIBUTEURS D'EAU

AIEC Association Intercommunale des Eaux du Condroz
 Rue des Scyoux, 20
 5361 SCY

AIEM Association Intercommunale des Eaux de la Mignée
 Rue Estroit, 39
 5640 METTET

CILE Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux
 Rue du Canal de l'Ourthe, 8
 4031 ANGLEUR

IDEA Intercommunale de Développement Économique et d'Aménagement de la Région Mons-Borinage-Centre
 Rue de Nimy, 53
 7000 MONS

IDEN Intercommunale de Distribution d'eaux de Nandrin, Tinlot et environs
 Rue de Dinant, 51 • 4557 SCRY (TINLOT)

IECBW Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant Wallon
 Rue Emile François, 27
 1474 GENAPPE (WAYS)
 (N.B. : l'IEVT a cédé à l'IECBW son activité de production le 1^{er} décembre 2006)

INASEP Intercommunale Namuroise de Services Publics
 Parc Industriel - Rue des Viaux, 1b
 5100 NANINNE

Régie des Eaux de Chimay
 Grand-Place, 13
 6460 CHIMAY

Régie des Eaux de Saint-Vith (Stadtwerke St. Vith)
 Friedensstraße, 19
 4780 SAINT-VITH

Service des Eaux de la Commune de Burg-Reuland

Thommen, 64
 4791 BURG-REULAND

SWDE Société wallonne des eaux
 Rue de la Concorde, 41
 4800 VERVIERS

Organisation des 8 succursales de la SWDE (après fusion avec les trois Intercommunales AQUASAMBRE, AIE et IDEMLS) :

Bassins	Succursales
Bassin de l'Escaut	Escaut-Lys / Dendre Haine Senne / Dyle-Gette
Bassins de la Meuse, du Rhin et de la Senne	Sambre Vesdre / Amblève Meuse Aval Meuse Amont et Oise Lesse / Ourthe / Semois-Chiers

Vivaqua

Rue aux Laines, 70
 1000 BRUXELLES

Il est à noter que la Compagnie Intercommunale des Eaux de la Source de Les Avins - Clavier (CIESAC) deviendra Actionnaire de la SA Aquawal dans le courant de l'année 2007.

ORGANISMES D'ASSAINISSEMENT AGRÉÉS

AIDE	Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des Communes de la Province de Liège Rue de la Digue, 25 4420 SAINT-NICOLAS (LIEGE)
AIVE	Association Intercommunale pour la Valorisation de l'Eau Drève de l'Arc-en-Ciel, 98 6700 ARLON
IBW	Intercommunale du Brabant Wallon Rue de la Religion, 10 1400 NIVELLES
IDEA	Intercommunale de Développement Économique et d'Aménagement du Territoire de la Région Mons-Borinage-Centre Rue de Nimy, 53 7000 MONS
IGRETEC	Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Études Techniques et Économiques Boulevard Mayence, 1 6000 CHARLEROI
INASEP	Intercommunale Namuroise de Services Publics Parc Industriel - Rue des Viaux, 1b 5100 NANINNE
IPALLE	Intercommunale de Propreté Publique du Hainaut Occidental Chemin de l'Eau vive, 1 7503 FROYENNES

ORGANISME FINANCIER

SPGE	Société Publique de Gestion de l'Eau Avenue de Stassart, 14-16 5000 NAMUR
-------------	---

Organes de gestion

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé comme suit :

Président :	M. P. BOUHY (SWDE)
1 ^{er} Vice-Président :	M. Cl. TELLINGS (AIDE)
2 ^{ème} Vice-Président :	M. J. STES (CILE)
Membres :	M. B. ANTOINE (AIVE) M. M. BEYNS (Vivaqua) M. Cl. BONMARIAGE (SWDE) M. Ph. BOURY (SWDE) M. Ph. BRASSART (ANTHROPIA-IDEA) M^{me} M. BRAUN (ANTHROPIA - IBW) M. M. DECONINCK (SWDE) M^{me} M. DELATTRE (IDEA) M. G. DELBAR (IPALLE) M. C. DOMINIQUE (INASEP) M^{me} G. FRAUENKRON (Régie St-Vith) M. A. GILLIS (ANTHROPIA - IECBW) M. R. HUSSON (CILE) M. J.-L. MARTIN (SPGE) M. E. SERUSIAUX (SWDE) M. A. TABART (SWDE) M. F. VAN RENTERGHEM (ANTHROPIA - IGRETEC) M. E. VAN SEVENANT (ANTHROPIA - SWDE)

Comité de Direction

Président :	M. P. BOUHY (SWDE)
1 ^{er} Vice-Président :	M. Cl. TELLINGS (AIDE)
2 ^{ème} Vice-Président :	M. J. STES (CILE)
Membres :	M. B. ANTOINE (AIVE) M^{me} M. DELATTRE (IDEA) M. C. DOMINIQUE (INASEP) M. A. GILLIS (IECBW) M. E. VAN SEVENANT (SWDE)
Expert permanent :	M. J.-L. MARTIN (SPGE)

Personnel

Direction :	S. VERTONGEN
Secrétariat :	Ch. CELLIER
Conseillers scientifiques :	Ir Ph. GUILLAUME C. PREVEDELLO
Relations publiques :	S. BOURGUIGNON

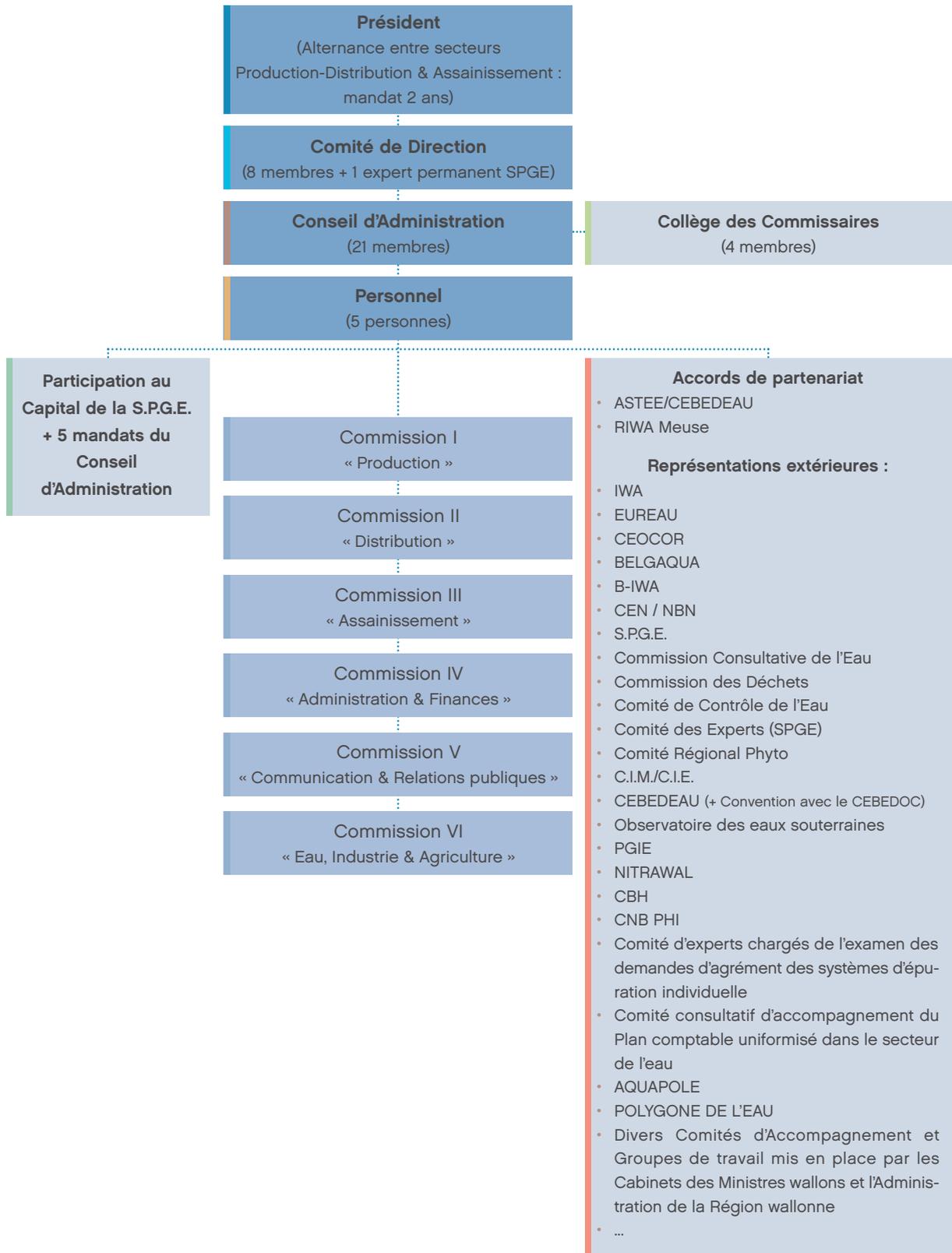
Commissaires aux comptes

M. J.-J. CAYEMAN (IGRETEC)	•	M. R. MASSON (IECBW)
M^{me} K. IMBERECHTS (IPALLE)	•	M. Y. PETIT (INASEP)

Commissaire-Reviseur

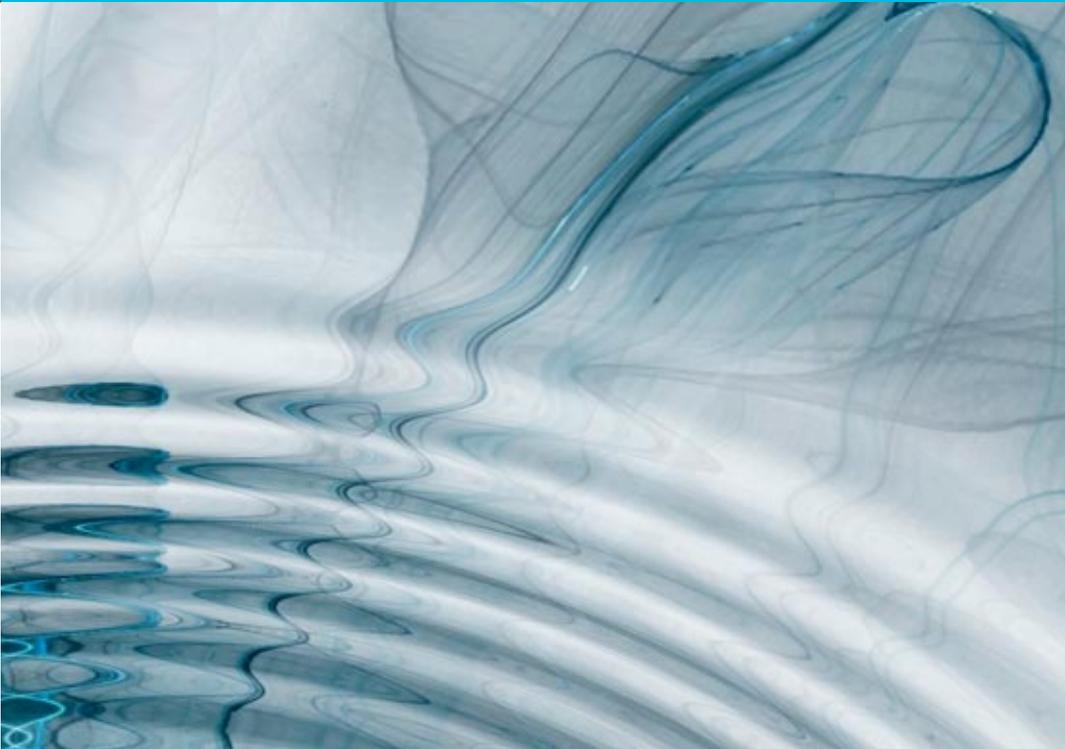
SPRL DEREMINCE

Organigramme





2 | Rapport de gestion



Aspect activités

L'année 2006 a été une année très importante pour la S.A. AQUAWAL, marquée prioritairement par l'organisation d'une Campagne de sensibilisation «**Hydro-tour**» et d'une Opération baptisée «**Visa pour Mexic'Eau**», de même que par la préparation de l'anniversaire de ses 20 années d'existence.

Cet anniversaire, rehaussé par la présence de Monsieur le Ministre B. LUTGEN, Ministre wallon de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, a été placé sous le signe du dialogue entre ses Associés et les Usagers de leurs Services via l'organisation de deux Tables rondes dont les thèmes ont été «**Les Services de l'eau et leurs prix**» et «**La Perception de l'eau du robinet**».

Monsieur Cédric WAUTIER, dans son rôle de modérateur, a animé les débats de ces deux Tables rondes qui furent très enrichissantes et qui se prolongeront de manière certaine avec les différents interlocuteurs présents.

La Campagne de sensibilisation «**Hydro-tour**» et l'Opération «**Visa pour Mexic'Eau**» ont permis à AQUAWAL d'organiser gratuitement une tournée de conférences-débats axées sur la sensibilisation de l'eau potable dans le monde et de lancer en parallèle un concours dans les écoles.

A l'issue de celui-ci, trois lauréates ont accompagné le Ministre wallon de l'Environnement, ainsi qu'une délégation des Opérateurs du secteur au **4^{ème} Forum mondial de l'Eau** qui s'est tenu à MEXICO du 16 au 22 mars 2006.

Relevons également qu'AQUAWAL, en tant que membre fondateur de l'Asbl «**Verviers au film de l'eau**» a participé à l'organisation, au mois de mars 2006, de la première Edition du Festival du film de l'eau à VERVIERS qui s'est clôturée le samedi 11 mars 2006 avec la participation des trois lauréates du Concours «**Visa pour Mexic'Eau**».

Durant l'année 2006, les Organes de gestion, le **Comité de Direction et le Conseil d'Administration d'AQUAWAL**, se sont réunis respectivement à **5 reprises** chacun.

Ces réunions ont permis notamment d'assurer :

→ Le suivi des Conventions d'études reprises ci-après :

- Convention d'étude avec le Comité de Contrôle de l'Eau relative à l'établissement d'indicateurs de performance des services de distribution d'eau ;
- Convention d'étude avec le Comité de Contrôle de l'Eau relative à la mise à disposition de l'expertise de la S.A. AQUAWAL au profit du Comité de Contrôle de l'Eau pour ce qui concerne les indicateurs de performance des services de distribution d'eau ;
- Convention d'étude avec l'ULB pour une expertise scientifique relative à trois dossiers dans le cadre de l'élaboration du Rapport 2006 sur l'État de l'environnement wallon.

→ Le suivi des nouvelles législations et des projets de réglementation d'initiative ou sur demande d'Avis.

→ Et le suivi des dossiers suivants :

- L'évolution des travaux des Commissions de travail d'AQUAWAL et notamment la demande de création d'un Groupe de travail «**Qualité**» (secteur Production-Distribution d'eau) et d'un Groupe de travail «**Suivi médical**», ainsi que leur supervision ;
- Les discussions relatives à la restructuration de l'actionariat de la S.P.G.E. et les réunions de son Conseil d'Administration / La question de la détermination de la prestation de services qui sera acquittée par celle-ci / Sa participation, en tant qu'expert permanent, aux réunions du Comité de Direction d'AQUAWAL ;
- Les axes de la Campagne de communication 2006 - 2007 ;
- Le développement de la Cellule «**Formation**» du Polygone de l'Eau (sélection des offres et recrutement de formateurs) ;
- La proposition du SVW d'instauration d'une simplification administrative en matière d'augmentation du prix de l'eau ;

- La gestion administrative et financière de la S.A. AQUAWAL, l'actualisation des représentations extérieures, la répartition des dividendes S.P.G.E., etc.;
- Les discussions relatives à la mise en place d'un Fonds de solidarité internationale pour l'eau ;
- La préparation de la Manifestation organisée à l'occasion des 20 ans de la S.A. AQUAWAL ;
- L'élaboration du document « Chiffres-clés du secteur de l'Eau en Région wallonne - Année 2005 » ;
- Les discussions relatives à la révision du Programme de Gestion durable de l'Azote en Agriculture / L'état des négociations du deuxième programme d'action : révision des zones vulnérables et évolution du Code de bonnes pratiques agricoles ;
- Le lancement d'une campagne de promotion auprès des Sociétés non associées à la S.A. AQUAWAL ;
- Les travaux, dans le cadre de l'Assainissement approprié en zone rurale, du Groupe de travail I « Technique » et du Comité de Pilotage des Études de zonage.

Une présentation aux membres du Conseil d'Administration des travaux des Commissions de travail d'AQUAWAL par les Présidents desdites Commissions couvrant l'année 2005 a eu lieu le 23 mars 2006. A cette occasion, ont été associés les représentants d'AQUAWAL via BELGAQUA aux Commissions EU I « Production », EU II « Eaux usées » et EU III « Législation et Economie » de l'EUREAU.

Un Numéro de la Tribune de l'Eau - Spécial AQUAWAL sur le thème « **Les Organismes d'épuration agréés et la S.P.G.E. : 5 ans de collaboration** » a été publié et présenté au Salon POLLUTEC de LYON du mois de novembre 2006.

Un article rédigé par AQUAWAL et intitulé « **Wallonia's water management model leads Europe** » a été publié dans la Revue World Water du mois de novembre - décembre 2006.

L'Assemblée Générale de la S.A. AQUAWAL s'est tenue le 9 juin au Centre de formation de la SWDE à BAUCHE.

A noter qu'AQUAWAL a participé à l'Assemblée Générale du SVW qui s'est déroulée le 2 mai à ANVERS et au 85^{ème} Colloque de l'ASTEE qui s'est tenu du 12 au 16 juin à DEAUVILLE.

Enfin, AQUAWAL a accueilli un nouvel Associé, le Service communal des Eaux de BURG-REULAND, dont l'entrée dans le capital se concrétisera de manière officielle au début de l'année 2007.

Aspect financier

I Évolution des affaires, résultats et situation de la Société

Le total du bilan est de 3.226.132 euros (Détails du bilan repris au Chapitre 8 - Page 46).

L'exercice 2006 se solde par un bénéfice de 100.072 euros.

Le total du coût des ventes et prestations s'élève à 590.131 euros. Il se répartit principalement entre :

- Les services et biens divers pour 254.543 euros dont principalement les charges locatives pour 23.855 euros, les dépenses en communication et relations publiques pour 48.189 euros, l'organisation de manifestations pour 16.751 euros, les cotisations pour 67.277 euros, le partenariat « Festival du film de l'eau » pour 35.000 euros, les honoraires et le rapport d'activités pour 15.345 euros et les différents frais de maintenance et d'entretien pour 10.648 euros ;
- Les charges salariales pour 308.931 euros ;
- Les amortissements et les charges d'exploitation diverses pour 21.019 euros.

Les charges financières sont de 510 euros.

Les recettes de l'année 2006 s'élèvent à 690.713 euros et se décomposent comme suit :

- Des facturations pour un montant de 426.881 euros;
- Des subventions pour un montant de 115.789 euros dont 94.979 euros pour les conventions études, 20.000 euros pour les Journées wallonnes de l'eau et 809 euros de recettes diverses ;
- Le dividende SPGE pour un montant de 133.743 euros ;
- Des produits de placements pour un montant de 9.953 euros ;
- D'autres produits d'exploitation pour un montant de 4.346 euros.

L'analyse des différentes variations de patrimoine et des comptes de résultats entre l'année 2005 et 2006 est reprise ci-dessous.

Variation de l'actif 2005-2006

Les immobilisations corporelles, après amortissement, diminuent de 18.648 euros. Les différents investissements relatifs à l'année 2006 sont de 2.371 euros. La charge d'amortissement de l'exercice s'élève à 21.019 euros.

Les immobilisations financières sont constantes. Elles représentent la participation SPGE.

Les créances commerciales sont de 4.912 euros. Ces créances représentent le solde des facturations du mois de décembre des prestations de services pour le deuxième semestre.

Les autres créances pour un montant de 128.946 euros représentent principalement le précompte retenu à la source sur les dividendes SPGE et un montant de 92.991 euros à récupérer auprès de la TVA.

Les valeurs disponibles et placements s'élèvent à 629.963 euros.

Les charges à reporter sont de 70.253 euros dont 60.000 euros pour le partenariat « Festival du film de l'eau ».

Variation du passif 2005-2006

Les capitaux propres s'élèvent à 3.075.661 euros, en augmentation de 33.201 euros. Ce montant représente le capital appelé pour 2.636.678 euros, les réserves pour 66.865 euros et le bénéfice reporté pour 372.118 euros.

Le montant des dettes est de 138.471 euros qui se répartissent principalement en 10.926 euros de dette commerciale, 36.990 euros de provision pour le double pécule de vacances et 66.872 euros de dividendes à distribuer.

Le compte de régularisation concerne un produit à reporter sur la Convention étude « indicateurs » qui sera exécutée en 2007 et pour laquelle un montant de 12.000 euros a déjà été versé par le Comité de Contrôle de l'Eau.

Variation du compte de résultats 2005-2006

Le résultat sur les ventes et prestations de 542.670 euros se répartit en 426.881 euros de facturations de prestations de services et 115.789 euros de subsides liés aux diverses Conventions d'études.

Les produits financiers de 146.554 euros représentent 133.744 euros de dividendes sur la participation SPGE, 9.954 euros d'intérêts sur la gestion de trésorerie et 2.856 euros de récupérations diverses de frais auprès du personnel.

Le coût des ventes et prestations de 590.131 euros se répartit comme suit :

- Services et biens divers pour un montant de 254.543 euros. Les principales dépenses sont les cotisations pour 67.277 euros, les frais de dépenses en Communication et Relations publiques pour 48.189 euros, 23.855 euros de charges locatives, 35.000 euros pour le partenariat « Festival du film de l'eau », 16.751 euros pour l'organisation de manifestations, 8.930 euros d'honoraires, 6.415 euros pour la publication du rapport d'activités et

10.648 euros de frais de maintenance et d'entretien de bureau ;

- Les charges salariales sont de 308.931 euros ;
- Les amortissements sont de 21.019 euros ;
- Les autres charges d'exploitation sont de 5.594 euros.

Le résultat de l'exercice est de 100.072 euros. Le bénéfice reporté des années antérieures est de 343.921 euros. Le bénéfice à affecter pour l'année 2006 est de 443.993 euros.

Il est proposé d'affecter le bénéfice comme suit :

- 5.003,61 euros à la réserve légale ;
- 66.871,76 euros à la rémunération du capital ⁽⁰⁾;
- 372.117,66 euros au bénéfice à reporter.

II Principaux risques et incertitudes

Néant.

III Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Néant.

IV Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société.

Néant.

V Activités en matière de recherche et de développement

Néant.

VI Succursales

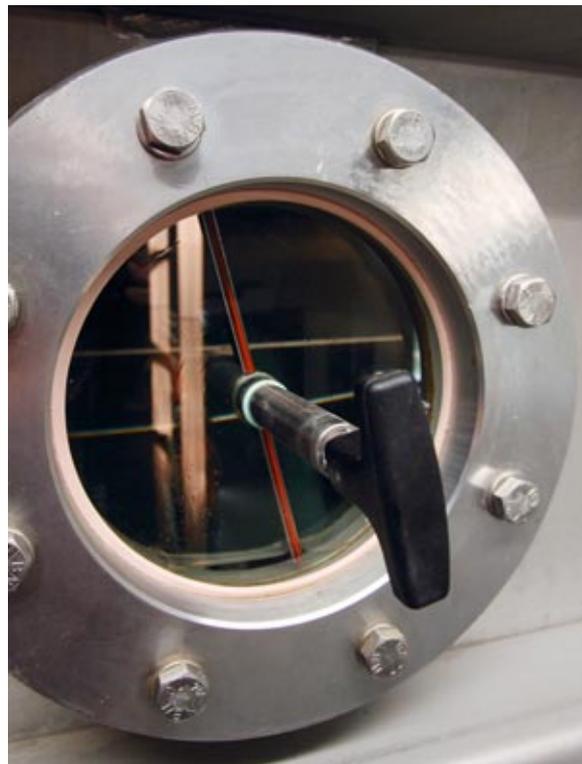
Néant.

VII Utilisation des instruments financiers

La Société gère ses actifs financiers au travers de comptes à vue, de comptes à terme et de placements.

VIII Divers

Au vu de la réalisation de son objet social, il n'y a pas lieu pour la Société de mettre en place des indicateurs de performance.



⁽⁰⁾ La rémunération du capital a été fixée à 50 % du dividende de la SPGE par le Conseil d'Administration.





3 | Chiffres-clés du secteur



Chiffres-clés des sociétés associées à la SA Aquawal

Producteurs - Distributeurs →

	AIEC	AIEM	CILE	IDEA	IDEN	IECBW	
Nombre de communes desservies	5	4	23	0	3	11	
Nombre de raccordements en service	11 591	10 663	221 215	255	2 854	71 995	
Nombre d'ouvrages de stockage	28	36	254	15	4	20	
Volume prélevé (m³)	1 613 302	1 514 114	25 779 235	10 558 707	426 215	7 339 023	
Volume facturé aux abonnés (m³)	1 214 601	1 125 720	26 291 196	4 712 129	307 602	9 834 468	
Emplois générés directement en RW (ETP)	23,5	24,2	366,5	10,89	5,08	78,4	
Chiffre d'affaires (€)	3 129 463	2 500 139	71 332 467	4 432 002	646 442	23 916 324	

Organismes d'assainissement et de démergement

	AIDE	AIVE	IBW	IDEA	IGRETEC	INASEP	IPALLE
Nombre de communes concernées	84	44	27	24	22	38	23
Longueur des collecteurs existants	246,7	154,8	158,5	237,8	249,9	233,3	128,7
Nombre de stations d'épuration en service	62	68	31	23	40	88	31
Capacité nominale des STEP en service (EH)	602 101	234 425	456 750	500 200	447 350	174 955	334 955
Emplois générés directement en RW (ETP)	231	58,55	63	84,16	68	94,2	44,75

	INASEP	Régie de Chimay	Régie de Saint-Vith	Service des Eaux de Burg-Reuland	SWDE	Vivaqua
	11	4	1	1	199	-
	33 619	2 644	3 121	1 780	943 252	-
	103	4	13	11	1139	6
	2 802 637	1 313 517	622 284	350 343	159 770 164	136 654 874
	3 099 186	220 016	460 387	280 952	103 585 993	-
	65	5	9	4	1 656	401
	8 759 621	708 389	1 169 074		251 115 229	92 480 000

Répartition des raccordements entre les sociétés associées à Aquawal en 2006

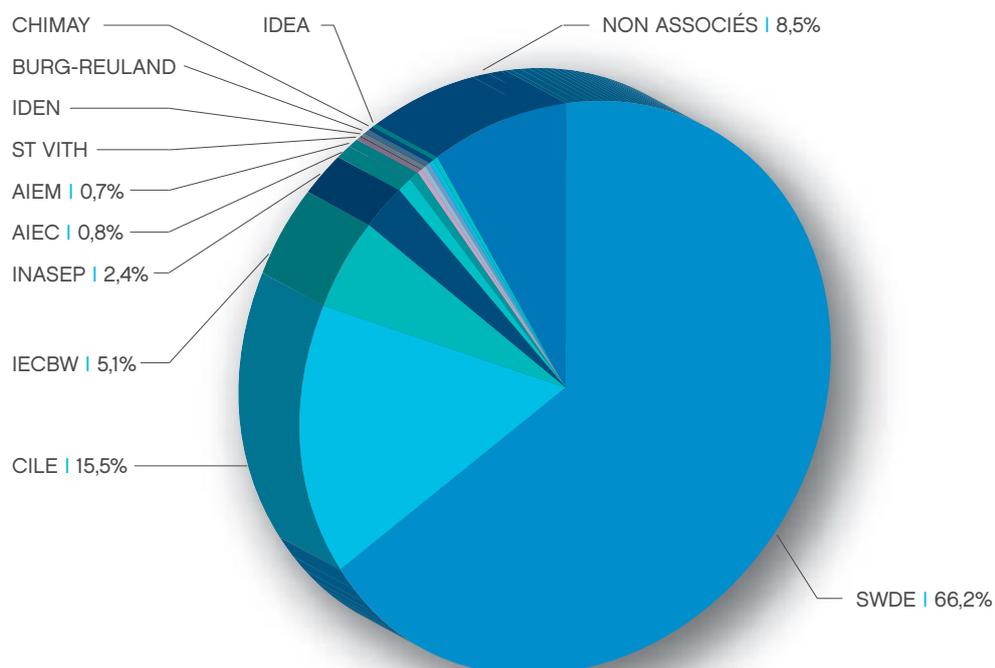


Tableau 1 : nombre de sociétés actives dans le cycle anthropique de l'eau en décembre 2006 en Wallonie

Type de société	Nombre
Nombre de Distributeurs d'eau	57
Nombre de Producteurs d'eau wallons	55
Nombre de Producteurs bruxellois et flamands	3
Nombre d'Organismes d'assainissement agréés	7

Tableau 2 : nombre de distributeurs d'eau selon le type de gestion en décembre 2006

Type de gestion	Nombre de distributeurs	Part des raccordements
Opérateur régional	1	67 %
Intercommunale	10	28 %
Régie ou service communal	46	5%

Tableau 3 : production et consommation d'eau potable des Associés d'Aquawal (année 2006)

Donnée	Valeur
Volume prélevé par les producteurs wallons	210,9 10 ⁶
Volume enregistré	151,1 10 ⁶
Consommation moyenne par raccordement	116,0 m ³ /racc

Tableau 4 : données techniques des Associés d'Aquawal ⁽¹⁾ (année 2006)

Donnée	Valeur
Nombre de raccordements en service	1,303 10 ⁶
Personnel employé	2 282 ETP
Longueur des réseaux d'adduction et de distribution	40,0 10 ³ Kms

(1) Hors Vivaqua



Tableau 5 : indicateurs d'état du réseau consolidés des Associés à Aquawal
(année 2006) – partie production-distribution

Donnée	Valeur
Rendement primaire sans transit	69,8 %
Rendement primaire avec transit	74,7 %
Indice linéaire du volume non enregistré	4,9 m ³ /j.Km
Indice du volume non enregistré par raccordement	49,4 m ³ /an.racc
Densité moyenne du réseau	36,5 racc/Km

Tableau 6 : chiffres-clés du secteur de l'assainissement et du démergement
(année 2006)

Donnée	Valeur
Nombre de stations d'épuration en service	343
Capacité nominale des stations d'épuration en service	2 750 736 EH
Longueur totale des collecteurs	1 409,7 Kms
Nombre d'emplois générés par l'assainissement des eaux usées et le démergement	643,7 ETP





4 | **Rapport d'activités**

des différentes commissions -
Participation au Programme
de gestion durable de l'azote en
agriculture en Région wallonne
(PGDA)





Commission I : « Production »

Cette Commission traite des sujets relatifs à la production et à la qualité de l'eau potable, y compris les aspects « protection des captages ».

Supervision : M. J. STES (CILE)
Président : M. Y. RENSON (IECBW)
Vice-Président : M. J.- Cl. CORNET (SWDE)
Secrétariat : M^{elle} S. VERTONGEN (AQUAWAL)

Membres :

M. G. BALLANT (Régie de Chimay)
M. G. COLLIGNON (AIVE)
M. J.-M. COMPERE (CILE)
M. S. COURTOIS (Vivaqua)
M. J.-P. DEBLUTS (SWDE)
M. D. FOULON (IDEN)
M. J. GAUTHIER (AIEC)
M. A. RORIVE (IDEA)
M. J.-M. STEVENS (INASEP)

Expert : M^{me} S. DENOZ (SWDE)

La Commission s'est réunie à **26 reprises** au cours de l'année 2006.

La Commission s'est penchée sur l'examen de divers textes légaux et réglementaires et notamment :

- Le suivi de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 15/01/2004 relatif aux valeurs paramétriques applicables aux eaux destinées à la consommation humaine et dossiers connexes tels que notamment la définition des termes « Bâtiments accessibles

au public » et « Certification des installations intérieures et Certificateur », en collaboration avec la Commission II « Distribution » et les Responsables des laboratoires des Sociétés associées.

- Le suivi de la transposition de la Directive européenne 98/83/CE du 03/11/1998 relative à la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine en matière de paramètres relatifs à la radioactivité.
- Le suivi de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 02/10/2003 relatif à la procédure à suivre en cas de survenance d'évènement portant atteinte à la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine / Problématique des incidents nucléaires / Actes de terrorisme contre les installations.
- La mise en application des articles 7 et 8 de la Directive-cadre : « Surveillance des eaux souterraines : Révision des impositions réglementaires aux Producteurs d'eau », pour lesquels trois Groupes de travail (« Qualitatif - Eaux souterraines », « Quantitatif - Eaux souterraines » et « Surveillance des eaux de surface potabilisables »), en collaboration avec des Représentants de la DGRNE, ont été mis en place.

Cinq réunions se sont déroulées conjointement avec la Commission VI « Eau, Industrie et Agriculture », des Représentants du secteur carrier, de la DGRNE et de la DGATLP. Ces réunions ont abouti à la rédaction d'une note de synthèse conjointe relative à la « Problématique des interactions entre les pompages d'exhaure des carrières et les prises d'eau destinées à la consommation humaine ».

La Commission s'est également préoccupée de divers autres dossiers tels que :

- La révision du PGDA et l'état d'avancement des négociations ouvertes entre la Région wallonne et la Commission européenne en vue de rencontrer les lacunes retenues par la Cour de Justice ;
- La problématique de la molécule 2, 4, 5 Trichlorophénol et 2,6 Dichlorobenzamide (BAM) ;
- Le suivi des Conventions d'études suivantes :
 - La Convention d'étude avec l'ULB pour une expertise relative à la réalisation de deux dossiers scientifiques dans le cadre du Rapport analytique sur l'Etat de l'Environnement wallon 2006 ;
 - La Convention d'étude avec l'ULB relative à la réalisation d'un troisième dossier scientifique dans le cadre du Rapport analytique sur l'Etat de l'Environnement 2006 ;
 - La Convention d'étude relative à l'élaboration d'indicateurs de performance des services de distribution d'eau ;
 - Et le projet de Convention relatif à l'évaluation de la présence de canalisations d'eau en plomb dans les logements en Région wallonne.

La Commission a également assuré le suivi des contacts avec l'UVCW qui ont abouti à la rédaction de trois articles :

- « **Eau secours - volet 1 - Contamination des eaux par les pesticides : état de la situation** » (publié dans le Mouvement Communal du mois de janvier 2006) ;
- « **Eau secours - volet 2 - Bonnes pratiques de désherbage** » (publié dans le Mouvement Communal du mois d'avril 2006) ;
- « **Eau secours - volet 3 - Le choix des pesticides** » (publié sur le site Internet de l'UVCW au mois de décembre 2006).

Dans la foulée, la Commission a assuré le suivi du Programme fédéral de réduction des pesticides d'origine agricole et des biocides et des travaux du Comité Régional PHYTO, via l'examen du document « **Guide de bonnes pratiques de désherbage - Espaces verts et voiries** ».

A noter la participation systématique aux réunions de la Commission I de Madame DENOOZ, représentante d'AQUAWAL via BELGAQUA à la Commission EU I « Eaux potables » de l'EUREAU.

Plusieurs réunions ont été plus particulièrement consacrées à la protection des captages (**6 réunions**), thème pour lequel la S.P.G.E. et la S.A. PROTECTIS ont été systématiquement invitées à participer.

Ces réunions (+ création en sus de Groupes de travail spécifiques pour la préparation de certains dossiers) se sont concentrées sur :

- La poursuite de l'élaboration de fiches techniques relatives aux actions à réaliser en vue de la protection des prises d'eau souterraine et proposées à la S.P.G.E. pour la prise en charge.
- La présentation par Monsieur DESTREBECQ de la localisation des sites d'activités économiques désaffectés (SAED) où, dans un rayon de 3 kilomètres, un captage est concerné.
- L'élaboration d'une démarche de communication à suivre au-delà de la mise en conformité des installations existantes en zone de prévention (Travaux poursuivis en 2007).
- Le suivi de la révision de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 14/11/1991 relatif aux prises d'eau souterraines, aux zones de prise d'eau, de prévention et de surveillance et à la recharge artificielle des nappes d'eau souterraine.
- La poursuite de la discussion sur la problématique des forages des puits privés et la rédaction d'une synthèse technique pour l'encadrement des sondages, forages, puits et ouvrages souterrains

soumis à déclaration en application de la rubrique 74.30. du Permis d'environnement.

- La finalisation d'un Code de bonnes pratiques pour la mise en conformité des installations électriques contenant de l'huile minérale et installées dans les zones de prévention légales des prises d'eau.
- La révision de Clauses techniques du Cahier spécial des charges : « Travaux de mise en conformité des réservoirs à hydrocarbures en zone de prévention de captage d'eau potabilisable / Contrôle de l'étanchéité et risque de corrosion des réservoirs en métal enterrés ».
- L'intervention des coordinateurs de chantiers dans le cadre des travaux de mise en conformité.
- Le suivi des immeubles déclarés conformes et situés dans les zones de prévention de captage.

La Commission a reçu, dans le courant de l'année, différents orateurs extérieurs et a également poursuivi ses contacts :

- Avec l'Administration et notamment par l'association de Messieurs SZWARCENSZTAJN et FLAMION aux travaux relatifs aux forages de puits privés et avec Messieurs DELLOYE, WYLOCK et Madame NELIS suite à la demande de la DGRNE de mise en place de groupes de travail concernant les articles 7 et 8 de la Directive-cadre.
- Avec Monsieur DEFORET (INFRABEL) sur la thématique des techniques de désherbage des voies de chemins de fer qui ont abouti à l'amendement du Cahier spécial des charges pour le désherbage chimique des installations ferroviaires (zones de Liège et Charleroi).
- Avec Monsieur BUYSSSE du SVW et Monsieur PROVOST (Vivaqua) sur la problématique de la définition des termes « Bâtiments accessibles au public » et « Certification des installations intérieures et Certificateur ».

- Avec Monsieur GODEAUX (Convention eau de surface - MRW) sur la question de l'utilisation d'herbicides par le MET sur le domaine public.
- Avec Monsieur DEVLEESCHOUWER via une visite de terrain chez deux utilisateurs de bio-filtres (un agriculteur et un pépiniériste professionnel) étendue aux Responsables des laboratoires des Sociétés associées.



Commission II : « Distribution »

Cette Commission traite notamment des sujets relatifs à la distribution d'eau potable.

Supervision : M. A. GILLIS (IECBW)
Président : M. J.-P. DEBLUTS (SWDE)
Vice-Président : M. P. MINNE (CILE)
Secrétariat : M^{elle} S. VERTONGEN (AQUAWAL)

Membres :

M. P. CAPIAU (IDEA)
M. G. COLLIGNON (AIVE)
M. P. GILLIAUX (IDEN)
M. G. HENRY (AIEM)
M. Ph. LIBERTIAUX (INASEP)
M. O. PIREYN (Vivaqua)
M. Y. RENSON (IECBW)

Experts :

M. E. FREDERICK (SWDE)
M. Ph. PLUMIER (CILE)

La Commission s'est réunie à **16 reprises** au cours de l'année 2006. Elle a poursuivi, en collaboration avec deux experts délégués des Sociétés associées (Messieurs E. FREDERICK et Ph. PLUMIER), sa réflexion entamée depuis 1997 sur l'harmonisation des prescriptions techniques entre les Sociétés associées dans le cadre des marchés de fournitures et de travaux. En vue d'alimenter celle-ci, la Commission a reçu dans le courant de l'année, différents orateurs extérieurs dont notamment Messieurs HAHANG et DECAMPS de la Société Electrosteel Europe S.A. et Monsieur DELACOTE de la Société Saint-Gobain PAM.

La Commission a également rédigé, en collaboration avec la Commission I « Production » et les Responsables des laboratoires des Sociétés associées, une note de synthèse sur la définition des termes « Bâtiments accessibles au public » et « Certification des installations et Certificateur ». Dans ce cadre, Monsieur BUYASSE (SVW) et Monsieur PROVOST (Vivaqua) ont été associés à ses travaux.

Diverses fiches techniques ont été élaborées ou revues par la Commission et approuvées par le Comité de Direction et le Conseil d'Administration dans le courant de l'année 2006.

Dans le cadre de ses travaux relatifs à la rédaction, en collaboration avec la Commission IV « Administration et Finances », d'un « **Règlement général de distribution d'eau en Région wallonne à destination des abonnés et des usagers** », la Commission a poursuivi son inventaire, à partir de l'examen de cas concrets, des difficultés rencontrées par les Sociétés associées suite à la mise en application du Décret « tarification ».

La réflexion de la Commission s'est portée également sur les dossiers suivants :

- La reprise des discussions sur le Décret « Impétrants ».
- La problématique du rendement des réseaux.
- Le projet de Convention entre le secteur agricole et le secteur de l'eau pour la gestion de la pose de conduites en zones agricoles.
- Le suivi de la Directive du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 sur les instruments de mesure (D 2004/22/CE).
- Le suivi des travaux de la Commission II « Distribution » de BELGAQUA et du CEN TC/164.
- Le suivi de l'Opération "**Fontaines d'eau de distribution publique dans les écoles**".
- L'examen de la Loi du 3 décembre 2005 relative aux indemnités pour travailleurs indépendants suite à l'entrave résultant de la réalisation de travaux sur le domaine public (Fonds de participation).
- L'examen de la problématique du recours au polyéthylène basse ou haute densité dans le cadre des raccordements.

- Le suivi des projets de Conventions d'études en cours et notamment :
 - La Convention d'étude relative à l'élaboration d'indicateurs de performance des services de distribution d'eau ;
 - Et le projet de Convention d'étude relatif à l'évaluation de la présence de canalisations d'eau en plomb dans les logements en Région wallonne.
- Les propositions d'actions à mener par les distributeurs auprès des consommateurs en difficulté de paiement grâce au fonds pour les améliorations techniques.
- La problématique du compteur à prépaiement.
- L'examen du projet de normes ISO relatives à la qualité des services (Groupe de travail ISO / TC 224) : 24.410 / 24.411 (eau potable).
- Le suivi des travaux du Groupe de travail « Antennes » : mise en application de la grille tarifaire commune pour l'application et le calcul des loyers payés par l'occupation des ouvrages par les Opérateurs de téléphonie mobile.



Commission III : « Assainissement »

Cette Commission traite des sujets relatifs à l'assainissement des eaux usées, y compris la thématique "EMAS".

Supervision : MM. B. ANTOINE (AIVE) et
CI. TELLINGS (AIDE)

Président : M. M. LEMINEUR (INASEP)

Vice-Présidents : M. F. VAN RENTERGHEM (IGRETEC)
M. J.-M. DELCAMBE (IPALLE)

Secrétariat : M^{lle} S. VERTONGEN (AQUAWAL)

Membres :

M. R. BORREMANS (Vivaqua)

M^{me} M. BRAUN (IBW)

M. D. DESSILLY (IDEA)

M. J.-M. MARTINO (AIDE)

M. P. WALHAIN (AIVE)

La Commission s'est réunie à **24 reprises** au cours de l'année 2006.

La Commission a démarré sa procédure d'échange d'information de type technique entre ses membres (ou avec d'autres experts des Organismes d'assainissement agréés choisis en fonction des sujets traités) avec, comme premier thème abordé : « la problématique des raccordements sur collecteur ».

La Commission a procédé également à l'examen de nombreux dossiers, dont notamment :

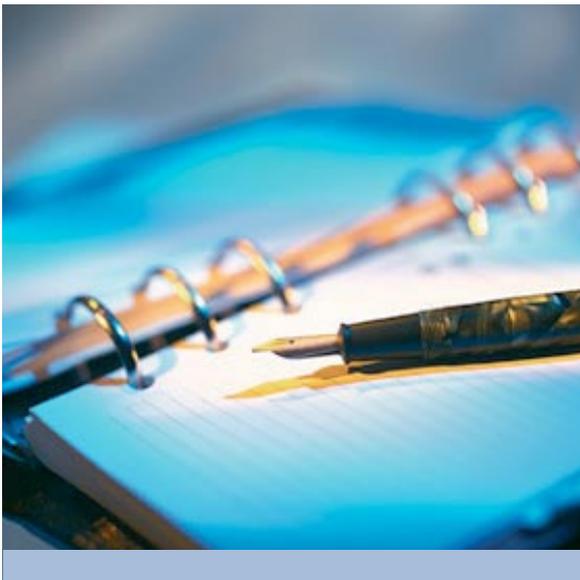
- Le suivi des travaux de la Commission III « Eaux usées » de BELGAQUA et du secteur D « Assainissement » du CEOCOR.
- Le suivi des travaux de la Convention VALBOU.
- Le suivi des travaux des Groupes de travail créés dans le cadre de la mise en place de l'Assainissement approprié en zone rurale et notamment du Groupe de travail I « Technique » dont AQUAWAL assure la coordination et du Comité de pilotage des études de zonages en collaboration avec la S.P.G.E.
- L'examen de la problématique des Plans « As built » dans le cadre d'Infonet.
- L'examen de la problématique du délai de validité des offres du point de vue égouttage prioritaire.
- L'avis sur l'Avant-projet d'Arrêté modifiant le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, relatif au règlement général d'assainissement des eaux urbaines résiduaires.
- L'examen du document de synthèse relatif aux eaux blanches « Dimensionnement de la fosse tampon et du dégraisseur avant un déversement à l'égout ».
- L'avis sur le projet d'Avant-projet d'Arrêté du Gouvernement wallon relatif à l'utilisation sur ou dans les sols des composts et digestats.
- L'avis sur le courrier de la Fédération Pétrolière Belge relatif à la proposition de révision des conduites de déversement en eaux de surface et en égouts publics, secteur des stations-services et dépôts d'hydrocarbures liquides, normes « teneur en hydrocarbures non polaires ».
- Le suivi de la collaboration avec la Commission I « Production » pour la mise au point de clauses techniques du Cahier spécial des charges en matière de travaux de mise en conformité des installations d'épuration d'eaux usées domestiques : Examen de la question du surcoût éventuel engendré par l'application de ce Cahier des charges : cas de la CILE.
- La collaboration à la rédaction du Numéro de la Tribune de l'Eau - Spécial AQUAWAL relatif au secteur « Assainissement » sur le thème « **Les Organismes d'épuration agréés et la S.P.G.E. : 5 années de collaboration** ».
- L'examen du nouveau système d'assurance « Tout risque chantier ».
- L'avis relatif à l'enquête publique portant sur la gestion de l'eau.
- La problématique de l'application de la garantie décennale dans le cas de la réhabilitation des ouvrages.
- Le suivi des travaux de la Commission EU II « Eaux usées » de l'EUREAU.
- La problématique des produits « flushable » (Participation de Monsieur SILAN à une réunion de la Commission).

La Commission a poursuivi ses travaux relatifs au dossier « EMAS » en collaboration avec la S.P.G.E. et Maître MOERYNCK. **Cinq réunions** ont été consacrées à cette question. Ces réunions ont eu pour objet notamment la définition d'une méthodologie de travail visant à assurer la mise à jour permanente du Registre et Veille légale et réglementaire, ainsi que la modification de sa présentation, sa mise sous format informatique et la création d'un Forum de discussion (+ procédure d'alerte). Ces réunions ont permis également l'inventaire de l'état d'avancement des démarches ISO 14001 et EMAS de chaque Organisme d'épuration, le bilan de la mise en application d'EMAS et une présentation de l'audit externe réalisé au sein de chacune des Sociétés.

Une présentation par Monsieur BODSON (AIDE) du programme ENVIROSCAN a eu lieu, de même que la désignation d'un nouveau Coordinateur des travaux.

La Commission a également décidé la mise en place d'une procédure d'échange d'information via l'examen de thèmes de réflexion spécifiques. Le premier thème qui sera développé en 2007 sera la présentation par Monsieur MATHY d'un cas de pollution accidentelle aux hydrocarbures réglé pas l'INASEP.

La Commission a aussi été invitée à participer à une présentation par l'équipe du Professeur GERMAIN (ULg) de l'analyse « Life Cycle Assesment » (LCA) du mètre cube d'eau distribué et épuré.



Commission IV : « Administration et Finances »

Cette Commission traite des aspects juridiques, administratifs et financiers du secteur de l'eau, y compris les domaines de la sécurité des travailleurs, de l'automatisation et de la qualité (secteur de la production-distribution d'eau) (**Commission mixte et transversale**).

Supervision : M^{me} M. DELATTRE (IDEA)
Président : M. R. VANHAMEL (AIDE)
Vice-Président : M. E. GAZIAUX (IECBW)
Secrétariat : M^{elle} S. VERTONGEN (AQUAWAL)

Membres :

M. Ph. BOULENGIER (Vivaqua)
M. M. CRABBE (SWDE)
M. O. DRAGUET (IGRETEC)
M. C. DUMONT (AIVE)
M. Ph. FRERE (IGRETEC)
M^{me} A. GOUVERNEUR (IBW)
M. R. HUSSON (CILE)
M^{me} K. IMBERECHTS (IPALLE)
M. Y. PETIT (INASEP)
M^{me} C. PHILIPPE (IDEA)
M. E. VAN BOSSCHE (SWDE)

La Commission s'est réunie à **10 reprises** au cours de l'année 2006. Différentes matières ont été abordées et concernent les aspects :

- administratifs, financiers et juridiques,
- sécurité,
- automatisation,
- et qualité.

En ce qui concerne les aspects administratifs, financiers et juridiques (**1 réunion et de nombreuses consultations par mail**), la Commission a procédé à l'examen des dossiers suivants :

- Le suivi des Conventions d'études et notamment : Convention d'étude relative à l'élaboration d'Indicateurs de performance des Services de distribution d'eau et Convention d'étude avec l'ULB pour une expertise scientifique dans le cadre de l'élaboration du Rapport 2006 sur l'Etat de l'environnement wallon.
- Le suivi des travaux du Comité de contrôle de l'Eau.
- Le Démergement : liquidation des subsides 2003 - 2004 par la Région wallonne / Contrats de zones et Conventions particulières.

- Le Fonds social de l'eau - Exercice 2004 - Droits de tirage complémentaires des CPAS (Coût de gestion du service Assainissement) / Proposition d'actions à mener par les distributeurs auprès des consommateurs en difficulté de paiement grâce au Fonds pour les améliorations techniques.
- La Conférence du Polygone de l'Eau du 21 février 2006 : « Programme d'investissements en eau potable et en eaux usées pour les années 2006-2009 ».
- Les propositions de révision du Code de l'Eau relatives notamment à l'individualisation du compteur d'eau dans le cas de logements multiples.
- Le Plan comptable uniformisé de l'eau.
- La poursuite de la collaboration avec M^{me} WILDERS dans le cadre du Polygone de l'Eau (collaboration à la validation et à la sélection des offres des fournisseurs pour l'équipement didactique du Centre / Collaboration à l'élaboration des examens de recrutement pour deux formateurs spécialisés en hydraulique et traitement d'eau).
- La proposition du SVW d'instauration d'une simplification administrative en matière d'augmentation du prix de l'eau.
- L'inventaire des pratiques des Sociétés associées par rapport aux demandes d'intervention dans les frais de la consommation des patients en hémodialyse à domicile.
- L'examen de l'article R.270Bis du Code de l'Eau (Conditions de la distribution publique).
- La problématique des compteurs à prépaiement.
- La rédaction d'un document relatif à la sensibilisation de la ligne hiérarchique : « Sécurité du travail - Pourquoi l'Entreprise doit-elle aller de l'avant ? » et le suivi de son application au sein des Sociétés associées.
- L'élaboration d'un formulaire d'information du personnel en matière de Sécurité et de Santé.
- L'établissement d'un tableau comparatif reprenant pour l'ensemble des Associés les données relatives aux accidents de travail (taux de fréquence, de gravité réelle / globale, nombre d'accidents de travail, nombre d'heures prestées, ...).
- Le suivi de l'application de la « Charte « Bien-Etre » au travail » au sein des Sociétés associées.
- Le suivi et l'évaluation des travaux du Groupe de travail « Gestion dynamique des risques » et des sous-groupes de travail « Produits dangereux » et « Suivi médical ».
- La finalisation des travaux du sous-groupe de travail « Produits dangereux » : mise au point d'un CD-Rom reprenant les fiches « Produits dangereux » (secteur production-distribution d'eau, assainissement et démergement).
- La présentation par Monsieur TOZZI des fiches de Sécurité et de Santé en vigueur au sein de Vivaqua.
- La problématique du travail dans les endroits confinés et spécialement dans les conduites et canalisations (Dossier poursuivi en 2007).
- Le suivi de la coordination chantiers temporaires ou mobiles.

En matière de « Sécurité » (**4 réunions** auxquelles se sont greffées quelques réunions du Groupe de travail « Gestion dynamique des risques » et des sous-groupes de travail « Produits dangereux » et « Suivi médical »), la Commission a abordé les dossiers suivants :

- L'examen des législations nouvelles en matière de sécurité.

En ce qui concerne le thème « Automatisation », la Commission (**3 réunions**) a abordé les dossiers suivants :

- Les canaux de communication (examen et comparaison des tarifs en matière de fibres optiques) / Prescriptions administratives de pose de câbles en domaine privé/public.

- La poursuite de l'examen du tableau « **Inventaire des capteurs utilisés** ».
- L'échange d'information en terme de communication mobile (directionnel, GPRS, blackberry, pocket PC).
- La problématique du suivi des consommations électriques : comparaison des Services nouveaux à fournir par ELECTRABEL par rapport au service privé (propriétaire).
- La réorganisation de la coordination des travaux de la Commission IV (Objet : Automatisation).
- La révision de la fiche technique « Débitmètres électromagnétiques » (secteur production-distribution) (FTA/80/04-A).

Le Conseil d'Administration a décidé, suite à la demande d'une Société associée et sur avis favorable de la Commission I « Production » la création d'un volet « **Qualité** » (secteur production-distribution d'eau) à la Commission IV.

Deux réunions ont eu lieu au cours de l'année 2006 qui ont eu pour objet principal :

- La présentation du parcours professionnel du délégué participant et de l'état de la procédure au sein de sa Société.
- La désignation d'un coordinateur et établissement d'un programme de travail.
- La maîtrise documentaire / Audit interne.
- La présentation par Monsieur PAULET du programme « Sensibilisation à la qualité à destination des nouveaux engagés » (à Vivaqua).



Commission V : « Communication et Relations publiques »

Cette Commission traite des sujets relatifs aux campagnes d'information et de sensibilisation de l'eau vers le grand public et les écoles (**Commission mixte**).

Supervision : M. E. VAN SEVENANT (SWDE)
Président : M^{me} L. LICATA (SWDE)
Vice-Président : M. J.-P. MICHEL (INASEP)
Secrétariat : M. BOURGUIGNON (AQUAWAL)

Membres :

M^{me} C. BAWIN (CILE)
M^{me} M. BRAUN (IBW)
M^{me} M.-E. DELTENRE (Vivaqua)
M^{me} P. DENIS (AIDE)
M^{me} N. SWAELENS (IECBW)
M. P. SANTIQUIAN (AIVE)
M. P. VANESSE (SWDE)
M^{me} E. ZIMBILI (IDEA)

La Commission s'est réunie à **7 reprises** au cours de l'année 2006, ainsi que de nombreuses consultations par mail.



Elle a consacré une majeure partie de ses réunions à :

- L'organisation de la tournée « Hydrotour, aux sources de l'espoir ».
- La préparation de la campagne de sensibilisation « Visa pour Mexic'Eau ».
- La préparation des Journées Wallonnes de l'eau 2006. Organisées à l'initiative du Ministre de l'Environnement, Monsieur B. LUTGEN et coordonnées par les Contrats de Rivière, les Journées wallonnes de l'eau 2006 se sont déroulées du vendredi 24 au dimanche 26 mars 2006. Des activités ludiques et didactiques ont été proposées le vendredi pour les écoles tandis que le week-end a eu une vocation plus familiale et festive. Des parcours de l'eau reprenant diverses activités illustraient l'importance de l'eau à travers différents aspects : scientifique, économique, culturel, festif, didactique,... La richesse et la diversité de l'eau étaient mises à l'honneur.

Certains de nos Associés Producteurs-Distributeurs d'eau potable et Organismes d'assainissement agréés ont, cette année encore, ouvert les portes de sites méconnus. Ce fut le cas pour la CILE, la SWDE, Vivaqua, l'AIDE, l'AIVE, l'INASEP, l'IDEA, l'IBW et IGRETEC.

La Commission a également suivi les dossiers suivants :

- Le Festival « Au film de l'Eau » qui s'est déroulé du 8 au 12 mars 2006 à Verviers.
- L'opération « Fontaines d'eau de distribution publique dans les écoles ».
- La Brochure « L'eau du robinet et la santé ».
- La Manifestation organisée dans le cadre du 20^e anniversaire d'AQUAWAL.

Commission VI : « Eau, Industrie et Agriculture »

Cette Commission traite des implications de l'agriculture et du monde industriel sur le secteur de l'eau (**Commission mixte et transversale**).

Supervision : M. C. DOMINIQUE (INASEP)
Président : M. J.-M. COMPERE (CILE)
Vice-Président : M. H. ZEMAN (IGRETEC)
Secrétariat : M^{me} S. VERTONGEN (AQUAWAL)

Membres :

M. O. BOURLON (INASEP)
M^{me} M. BRAUN (IBW)
M. J.-P. DEBLUTS (SWDE)
M. G. DELBAR (IPALLE)
M^{me} M. DERICK (Vivaqua)
M. M. LEJEUNE (AIVE)
M. J. LEMLYN (AIDE)

La Commission s'est réunie à **7 reprises** au cours de l'année 2006. Elle a abordé les dossiers suivants :

- La réorganisation de la Présidence et de la Vice-Présidence de la Commission VI.
- Le suivi du projet de Convention « Réduction des contaminations des eaux souterraines et des captages en particulier par les pesticides » (Projet CRA-W/SPGE).
- Le positionnement de la Commission et la préparation d'une note d'orientation / L'inventaire des thèmes à traiter.
- La demande d'Avis relative à l'enquête publique sur la gestion de l'eau.

- L'examen de la problématique des curures d'ava-loirs : Etat de la situation et retour d'expérience.
- L'examen de la question des eaux usées indus-trielles : Etat de la situation.
- L'examen de la question de la faisabilité de l'irri-gation des terres de culture avec des eaux usées des stations d'épuration domestiques.
- La demande de concertation sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif à l'utilisation sur ou dans les sols des composts et des digestats.

En collaboration avec la Commission I « Production », la Commission a participé :

- Aux travaux avec la DGRNE, la DGATLP et le sec-teur carriier qui ont abouti à la rédaction d'une note de synthèse conjointe relative à la « Problématique des interactions entre les pompages d'exhaure des carriiers et les prises d'eau destinées à la consom-mation humaine ».
- A une visite de terrain chez deux utilisateurs de bio-filtres (un agriculteur et un pépiniériste profes-sionnel) étendue aux Responsables des laboratoi-res des Sociétés associées.

Convention-Cadre du Programme de gestion durable de l'azote en agriculture en Région wallonne (PGDA)

AQUAWAL est l'un des cinq membres de la Structure d'encadrement NITRAWAL. Cette structure répond à l'obligation de support au secteur agricole définie par la Directive «Nitrate» 91/676/CEE : elle est la plate-forme de référence, intégrant un ensemble de com-pétences complémentaires indispensables à la ges-tion raisonnée de l'azote en agriculture pour **amélio-rer la qualité de l'eau**.

La Structure d'encadrement NITRAWAL accompagne les agriculteurs et les pouvoirs publics dans leurs actions quotidiennes par des conseils techniques spécialisés, une veille technologique et scientifique, un programme de formation et d'information et des actions de sensibilisation contribuant à l'image posi-tive du secteur agricole.

En ce sens, l'apport d'AQUAWAL consiste notamment en la coordination de l'information au sein des organes de l'Union professionnelle des Opérateurs du Cycle de l'Eau et l'exécution de missions spéci-fiques, en matière de communication par exemple, déterminées par la Convention.

1°) Coordination de l'information au sein des organes de la S.A. AQUAWAL

L'année 2006 est une année charnière entre le premier programme d'actions quadriennal (2002-2006) mettant en œuvre la Directive 'Nitrate' et le suivant (2007-2010).

L'arrêt de la Cour de Justice européenne du 22 sep-tembre 2005 pour transposition incomplète de cette Directive en Belgique a justifié la révision du cadre normatif du premier programme. Au cours des tra-vaux qui ont émaillé l'année, AQUAWAL a prôné l'évo-lution vers un programme de mesures plus simple, plus efficace en veillant à assurer à NITRAWAL, l'orga-ne d'encadrement des agriculteurs, un service qui puisse bénéficier au plus grand nombre.

Le deuxième programme lié au PGDA se caractéri-se donc principalement par :

- une extension de la portion de territoire wallon en **zone vulnérable** (de 18 à 42 %) ;
- une révision des normes d'épandage : une norme unique en Région wallonne – maximum 115 kg N org/ha terre arable et 230 kg N org/ha prairie en moyenne par an ;
- l'application de la **norme européenne** : maximum 170 kg N org/ha/an pour les exploitations agricoles en zone vulnérable ;

- les modifications des **conditions et périodes d'épandages** ou **durée de stockage** des engrais de ferme aux champs autorisées ;
- le **report des échéances de mise aux normes** des infrastructures de stockage.

Ces dispositions promulguées début mars 2007 doivent être complétées par des Arrêtés ministériels d'application, notamment concernant la mise en œuvre d'un suivi par des **mesures d'azote potentiellement lessivable (APL)** des exploitations agricoles en zone vulnérable.

Ce suivi, consistant en des mesures de reliquats d'azote du sol après récolte des cultures, est particulièrement soutenu par AQUAWAL. En effet, vu le temps de latence dans le transfert du nitrate vers les eaux souterraines, il est difficile de déterminer immédiatement l'impact du PGDA sur la qualité de ces eaux. Dès lors, cette forme de contrôle aléatoire, dont les modalités restent à déterminer, sera un indice d'existence d'un éventuel problème dans la gestion globale de l'azote par l'agriculteur. Aussi, des mesures correctrices, pour lesquelles l'aide de Nitrawal pourra être sollicitée, devront conduire à des niveaux d'APL satisfaisants lors des années ultérieures.

Suivi et rapportage des travaux de trois conventions liées à la matière couverte par le Programme de Gestion Durable de l'Azote :

- Convention SPGE / Nitrawal : **Programme d'actions pour la protection des captages contre les contaminations d'origine agricole** – Bassin pilote d'Arquennes [X 2004 – IX 2009] ;
- Convention DGA / FUSAGx : **Mise aux normes des infrastructures de stockage des effluents d'élevage** - Dossiers 2797/1 [II 2005 – VII 2006] et 06/45926 ;
- Convention FUSAGx-HA /DGRNE / SPGE : **Evaluation des mesures prises pour réduire les incidences de la pollution diffuse d'origine agricole et domestique sur la qualité des masses d'eau de surface et souterraines de la Région wallonne à l'aide du modèle EPICgrid_PIRENE** [V 2006 – IV 2008].

2°) Exécution des missions de Communication confiées par la Convention

La contribution d'AQUAWAL aux missions de Communication s'est plus particulièrement concrétisée en 2006 par :

- Le soutien à la diffusion de la newsletter de la Structure d'encadrement NITRAWAL, la Nitranews ;
- La gestion de l'extranet mis en œuvre au sein de la Structure ;
- Le pilotage de l' « Enquête sur les pratiques agricoles en matière de gestion de l'azote en Région wallonne » commandée à un bureau d'études et de sondages ; les résultats font l'objet d'un compte rendu ci-après ;
- L'initiative pilote en matière de communication vers le grand public ; panneauutage en bord de champ sensibilisant sur le pourquoi de la couverture des sols en automne et le rôle de la Culture Intermédiaire Piège à Nitrate – CIPAN, en l'occurrence la culture de la moutarde, pour protéger l'eau ;
- La publication de deux dossiers pédagogiques « Coup d'œil » et « Le Journal des Enfants » des Éditions de l'Avenir ;
- La participation à des événements et manifestations « Grand public » : La Ville s'éveille au chant du coq, les Journées Fermes Ouvertes, les Foires agricoles,...

Un plan de communication lié au nouveau programme d'actions 2007-2010 visera à réserver une plus grande place à la communication sur les enjeux de la protection de l'eau ; les témoignages d'agriculteurs devront être privilégiés dans ce contexte.



La perception par les agriculteurs wallons de leur rôle pour protéger l'eau et état des lieux de la mise en œuvre du Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture (PGDA)

Résultats d'un sondage commandé par NITRAWAL au bureau d'études SONECOM

Début 2006, de manière à dresser une évaluation de la perception des enjeux du Programme de Gestion Durable de l'Azote et plus concrètement de sa mise en œuvre par les agriculteurs en Région wallonne, dans le cadre de ses missions, NITRAWAL a commandé une enquête téléphonique auprès de 450 agriculteurs en Région wallonne. Cet échantillon de 450 agriculteurs se veut représentatif de par leur localisation en zone vulnérable ainsi que leur situation géographique au sein des 5 provinces constitutives. La marge d'erreur statistique maximale est de 4,6 % à l'échelle de la Région wallonne et de 6,5 % concer-

nant les sous-populations déterminées en zone vulnérable ou hors zone vulnérable.

L'agriculteur se dit conscient du rôle qu'il peut jouer pour la qualité de l'eau

En Région wallonne, 77 % des agriculteurs ont le sentiment de pouvoir jouer un rôle pour améliorer la qualité de l'eau ; ce sentiment est partagé par 87 % des agriculteurs en zone vulnérable. En particulier, 58 % des agriculteurs wallons répondent « Oui, certainement », en tant qu'agriculteurs, ils pensent pouvoir jouer un rôle pour protéger l'eau.

Les pratiques agricoles : plébiscite de la couverture du sol, rejet du PGDA

Concernant les pratiques s'inscrivant dans le cadre d'une gestion durable de l'azote, la pertinence d'une couverture des sols est reconnue de manière unanime : pour la protection des nappes d'eau, 76 % des agriculteurs en Région wallonne pensent que la couverture de leurs sols en hiver est une mesure utile ; 24 % la jugent même très utile !

D'ailleurs, la couverture automnale du sol est appliquée dans une majorité des exploitations en Région wallonne ; en 2005, 64 % des agriculteurs avaient semé une culture intermédiaire piège à nitrate (CIPAN).

Vis-à-vis de la législation en général, 41 % des agriculteurs considèrent qu'elle est parfaite et qu'elle ne doit pas être changée. Par contre, chez les 58 % d'autres agriculteurs, le Programme de Gestion Durable de l'Azote, contraignant et normatif est l'objet d'un mouvement de rejet formalisé par la volonté de voir changer les normes qui pourtant, ne sont pas critiquées d'une manière structurée lorsque l'occasion leur en est offerte. Ainsi, lorsque la réponse est motivée, ils se prononcent pour un assouplissement du cadre normatif au sens large (33 %), et plus particulièrement des valeurs maximales d'épandage ou du taux de liaison au sol (17 %), des périodes d'épandage (16 %)

et des obligations en matière de stockage (15 %). En outre, les aspects d'ordre financier et les échanges interrégionaux sont évoqués respectivement par 10 % et 9 % d'entre eux.

Des lacunes en matière de connaissance du PGDA

Un des enseignements déterminants de cette enquête réside dans les lacunes observées chez les répondants. Au vu des réponses aux questions ouvertes soumises, certains ne connaissent pas les bases élémentaires du Programme de Gestion Durable de l'Azote : « ne sait pas », « sans réponse », ou encore estimation erronée de normes d'épandage...

D'autres, malgré la proximité de certaines échéances en terme de mise en conformité des infrastructures, ne sont pas en mesure de situer certains repères relatifs à leur exploitation : capacité de stockage, ampleur des travaux attendus,...

Aussi, un trop grand nombre ignorait encore au moment de la réalisation de l'enquête les volumes de fosse à construire.

Perception très favorable de NITRAWAL

La Structure d'encadrement des agriculteurs, NITRAWAL, mise en œuvre depuis juillet 2001, est très favorablement perçue par le monde agricole. Depuis lors, soit en 4,5 ans, 66 % ont déjà eu au moins un échange d'informations avec NITRAWAL.

Enfin, cette enquête souligne un constat préoccupant au sein du secteur agricole : la classe d'âge des 50 ans et plus est représentée à hauteur de 50 %. Parmi ceux-ci, 73 % affirment ne pas avoir de repère de l'exploitation.

Avec un peu de recul, le bilan de ce sondage corrobore peut-être ce que les Bretons observent au gré de leurs opérations de sensibilisation. Le changement des pratiques serait un processus lent marqué par des étapes qu'il convient d'identifier et d'aborder avec des discours adaptés.

En effet, en Bretagne, les opérations de sensibilisation de prévention des contaminations par nitrate et pesticides menées sous l'égide de « Bretagne Eau Pure » déterminent un phasage dans le processus du changement des pratiques agricoles souvent assimilées à des habitudes solidement ancrées dans un socle historique particulièrement inerte.

La philosophie développée, « la mobilisation des hommes », consiste à reconnaître 4 étapes. Le couronnement, étape ultime du changement des pratiques, est comparée à la face émergée de l'iceberg, les 3 autres immergées ne nous apparaissant pas directement. Dans l'ordre de leur succession, ces 3 étapes de la mobilisation sont : l'appropriation des enjeux, la compréhension des mécanismes et l'adhésion aux techniques.

- 1. L'appropriation de l'enjeu ;
- 2. La compréhension des mécanismes ;
- 3. L'adhésion aux techniques.

Ainsi, alors que Directive « nitrates » et Directive-cadre imposent aux Etats membres une atteinte relativement rapide d'un bon état écologique de nos masses d'eau, cette théorie suggère de donner du temps aux hommes de changer. Pour ce faire, il faudra d'abord qu'ils s'informent, qu'ils comprennent, qu'ils adhèrent au discours avant d'adapter in fine leur manière de travailler. Tel est bien le défi de NITRAWAL : sensibiliser et informer les uns, convaincre les autres !

L'état
des nappes d'eau souterraines
(source : <http://environnement.wallonie.be>)
établi par l'Observatoire des eaux souterraines,
conduit au bilan actualisé suivant :

- 10% des sites échantillonnés en 2000-2003 dépassent la norme de potabilité ;
- On constate une tendance à la hausse des teneurs en nitrate, dont la cause est en grande partie climatique ;
- On ne constate pas encore les effets des mesures prises dans le programme de gestion durable de l'azote en agriculture.





5 | Information & sensibilisation



Hydrotour, aux sources de l'espoir

Aux mois de janvier et de février 2006, AQUAWAL et les sociétés Associées AIDE, AIVE, AQUASAMBRE, CILE, IBW, IDEA, IECBW, INASEP et la SWDE ont organisé gratuitement une tournée de conférences-débats intitulées « Hydrotour, aux sources de l'espoir ». Ces conférences, axées sur la sensibilisation de l'eau potable dans le monde, étaient destinées aux étudiants du 3e cycle de l'enseignement secondaire.

L'objectif de ces conférences était de sensibiliser de manière participative les étudiants à cette ressource indispensable qu'est l'eau potable mais également d'impliquer ces citoyens de demain aux enjeux de l'eau dans le monde. Ils ont ainsi pu découvrir la place que celle-ci occupe dans notre société et mieux comprendre sa situation dans le monde grâce à une vision des services que nous rend l'eau en Wallonie.

Ces conférences « **Hydrotour** » ont connu un véritable succès parmi le corps enseignant et les étudiants et ont rencontré un large écho dans la presse radio et écrite.

Bilan : 42 représentations au travers de la Wallonie du mois de janvier à la fin du mois de février 2006 et 5000 adolescents sensibilisés.



Concours « Visa pour Mexic'Eau »

AQUAWAL a organisé au mois de janvier 2006 le concours « **Visa pour Mexic'Eau** » dans les écoles. Ce concours s'adressait aux étudiants de 5e et 6e années secondaires de l'enseignement de la Région wallonne. Il invitait les jeunes à rédiger un plaidoyer sur l'eau wallonne.

Grâce au site internet d'AQUAWAL, les jeunes pouvaient également s'inscrire et participer au concours ou poser des questions sur l'eau en général (1032 visites en 2 mois sur la rubrique « **Visa pour Mexic'Eau** »).

Les trois meilleurs travaux ont été sélectionnés parmi les 141 plaidoyers reçus et les 3 lauréates ont eu la chance de se rendre au 4e Forum mondial de l'eau à Mexico. Elles ont accompagné le Ministre wallon de l'Environnement, Monsieur B. LUTGEN, ainsi qu'une délégation des Opérateurs de l'eau. Une expérience unique qui leur a permis d'être les ambassadrices de la jeunesse wallonne. Leur parcours a été suivi et relaté dans les Editions Vers l'Avenir, notre partenaire presse pendant cette campagne.



Site internet

En 2006, 11 902 visiteurs ont été comptabilisés et 528 demandes de documentations ont pu être satisfaites. La rubrique « Publications » connaît un succès grandissant : en exemple la brochure « **Quelques conseils pour l'utilisation optimale de votre adoucisseur d'eau** » a été téléchargée plus de 1500 fois en 2006. Deux numéros de « **L'Ech₂O d'AQUAWAL** » ont été envoyés via le site à 587 abonnés.



20 ans d'AQUAWAL

La S.A. AQUAWAL a souhaité placer son vingtième anniversaire sous le signe du dialogue entre ses Associés et les Usagers de leurs services via l'organisation, en date du 20 octobre 2006, au Movie West de Verviers, de deux Tables rondes, rehaussées par la présence de Monsieur le Ministre Benoît LUTGEN, dont les thèmes ont été : « **Les services de l'eau et leurs prix** » et « **La perception de l'eau du robinet** ».

Le choix de ces thématiques répondait aux préoccupations concrètes de nombreux consommateurs.

Monsieur Cédric WAUTIER, dans son rôle de modérateur, a animé les débats de ces deux Tables rondes qui furent très enrichissantes et qui se prolongeront de manière certaine avec les différents interlocuteurs présents ce jour-là.

Suite à cette manifestation, un numéro spécial de la revue du CEBEDEAU, la Tribune de l'Eau, a été publié contenant les actes du colloque, ainsi qu'un résumé des débats qui ont suivi.







6 | Représentations extérieures & Accords de partenariat

AQUAWAL assure, grâce à l'implication de ses représentants au sein de nombreuses entités reprises ci-après, une représentation active des Opérateurs du cycle de l'eau.

— **I.W.A. (International Water Association)**

Association internationale des professionnels de l'eau.

— **EUREAU**

Union européenne des Associations nationales des Services de distribution d'eau et d'assainissement des eaux usées.

— **CEOCOR**

Comité Européen d'Etude de la Corrosion et de la Protection des Canalisations.

— **BELGAQUA**

Fédération professionnelle belge du secteur de l'eau.

— **B-IWA (Belgian Committee of IWA)**

Plate-forme de rencontres des acteurs dans le domaine de l'eau et échanges d'informations.

— **Bureau de Normalisation (N.B.N.) et Centre européen de Normalisation (C.E.N.)**

Instances de normalisation et de certification de projets de normes dans le secteur de l'eau.

— **Commission consultative de l'Eau**

Commission émettant des avis sur les projets de Décrets relatifs au domaine de l'eau et d'arrêtés réglementaires pris en exécution des dispositions, ainsi que dans les autres cas prévus par le Décret relatif au Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau.

— **Commission des Déchets**

Commission émettant des avis sur les projets d'arrêtés réglementaires pris en vertu du Décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets.

— **Comité de contrôle de l'eau**

Sa mission est de veiller au fait que l'évolution du prix de l'eau soit orientée dans le sens de l'intérêt général et de la politique de l'eau menée au niveau de la Région wallonne et à la prise en compte du coût-vérité.

— **Comité des Experts**

Remise d'Avis au Comité de Direction et au Conseil d'Administration de la S.P.G.E., soit d'initiative, soit à la demande de ceux-ci, sur toute question relative à la gestion de l'eau (+ avis sur les questions techniques qui pourraient apparaître lors d'un différend entre un titulaire de prise d'eau, un distributeur ou un organisme d'épuration et la S.P.G.E.).

— **Comité Régional Phyto**

Regroupe différents centres de recherche et institutions scientifiques, représentants du négoce, l'industrie pharmaceutique et les Pouvoirs publics.

— **Commissions Internationales de la Meuse (C.I.M.) et de l'Escaut (C.I.E.)**

— **Comité d'Accompagnement de la Convention S.P.G.E./CEBEDEAU de prestations de service d'assistance technique et scientifique relative aux ouvrages d'épuration et de collecte : identification des coûts unitaires d'investissement**

— **Comité d'Accompagnement de la Convention MRW-FUSAGx-Crescendeau**

« Détermination des mesures régionales spécifiques pour la réduction de l'impact lié à l'utilisation des pesticides d'origine agricole et non agricole et préparation de la mise en place d'un atlas des pesticides dans les eaux de surface en Région wallonne ».

— **CEBEDEAU**

Laboratoire indépendant de recherche fondamentale et appliquée spécialisé dans le traitement des eaux résiduaires et industrielles ainsi que des déchets qui en sont issus.

— **Observatoire des Eaux souterraines**

— **PGIE (Plate-forme pour la Gestion intégrée de l'eau)**

Elle est chargée de contribuer à la cohérence des approches menées par les différentes Administrations de la Région wallonne concernées par la gestion intégrée et globale de l'eau.

— **NITRAWAL**

Sa mission est d'encadrer les agriculteurs dans la mise en œuvre du Programme de gestion durable de l'azote.

— **CBH (Comité Belge des Hydrogéologues)**

— **CNB PHI (Comité National Belge pour le Programme Hydrologique International)**

— **Comité d'experts chargés de l'examen des demandes d'agrément des systèmes d'épuration individuelle**

— **Comité d'Accompagnement de la Convention « Réduction des contaminations des eaux souterraines et des captages en particulier par les pesticides (CRA-W / S.P.G.E.) »**

— **Comité d'Accompagnement de la Convention « Synclin'Eau »**

Convention relative à la caractérisation hydrogéologique et support à la mise en œuvre de la Directive 2000/60 sur les masses d'eau souterraine en Région wallonne.

— **Groupe de travail mis en œuvre dans le cadre du Contrat d'Avenir renouvelé**

— **Comité de pilotage « Assainissement approprié en zone rurale »**

Ce Comité est chargé de chapeauter les travaux des 4 Groupes de travail (« Technique », « Financier », « Captage » et « Contrôle ») mis en place par le Cabinet du Ministre B. LUTGEN dans le cadre de la mise en œuvre de l'Assainissement approprié en zone rurale.

— **Comité d'Accompagnement de la Convention VALBOU**

— **Aquapôle**

Pôle d'expertise et de recherche et développement en matière de gestion des eaux.

— **Polygone de l'Eau**

Centre de gestion de l'eau et centre de compétences des métiers de l'eau.

— **Comité consultatif d'accompagnement du Plan comptable uniformisé dans le secteur de l'eau (CCPCE)**

Ce Comité est instauré par l'article 308Bis - 32 du Code de l'eau et vise à accompagner le processus de mise en œuvre et l'application du Plan comptable uniformisé de l'eau en Région wallonne.

— **Comité d'accompagnement de la Convention FUSAGx - HA / DGRNE / SPGE**

« Evaluation des mesures prises pour réduire les incidences de la pollution diffuse d'origine agricole et domestique sur la qualité des masses d'eau de surface et souterraines de la Région wallonne à l'aide du modèle EPICgrid_PIRENE ».

— **Comité d'accompagnement de la Convention FUSAGx - Géopédologie / DGA (dossier 06/45926) relative à la mise aux normes des installations de stockage des effluents d'élevage à la ferme**

En terme de représentations extérieures, le dialogue avec le monde agricole et le secteur carrier s'est suivi de façon positive en 2006, de même que les relations entretenues avec le Cabinet de Monsieur le Ministre B. LUTGEN et l'Administration (DGA, DGRNE, DGATLP et DGPL).



Accords de partenariat

• **Suivi de l'Accord de partenariat entre AQUAWAL et l'ASTEE**

Dans le cadre de la Convention de collaboration signée avec l'ASTEE (Association scientifique et technique pour l'Eau et l'Environnement), AQUAWAL reçoit systématiquement un exemplaire de la Revue "Techniques, Sciences, Méthodes".

Monsieur BOUHY, en tant que Président d'AQUAWAL, ainsi que Messieurs ANTOINE et TELLINGS ont participé au 85^{ème} Colloque de l'ASTEE qui s'est tenu à DEAUVILLE du 12 au 16 juin 2006.

• **Suivi de l'Accord de partenariat entre AQUAWAL et le RIWA Meuse**

Dans le cadre de la Convention de collaboration signée avec le RIWA Meuse, des contacts réguliers et échanges d'informations avec le Président, Monsieur BEJSTRUP et le Directeur, Monsieur VERHEIEN, ont eu lieu.

Monsieur VERHEIJDEN a participé à la Manifestation organisée le 20 octobre 2006 à l'occasion des 20 ans d'AQUAWAL.





7 | Études



Convention AQUAWAL-CEBEDEAU

Suite à la convention signée entre AQUAWAL et la Maison d'Éditions CEBEDOC, AQUAWAL s'est engagée à participer au financement de deux numéros annuels de la « Tribune de l'Eau » - Spécial AQUAWAL, l'un relatif aux eaux de distribution, l'autre à l'assainissement des eaux usées.

Un comité de lecture spécifique est constitué pour assurer la préparation de chaque numéro.

Au mois de novembre 2006, un numéro de la « Tribune de l'Eau » - Spécial AQUAWAL intitulé : « **Les Organismes d'épuration agréés et la S.P.G.E. : 5 ans de collaboration** » a été publié et présenté au Salon POLLUTEC de Lyon (du 28 novembre au 1^{er} décembre 2006).

Convention d'étude relative à l'établissement d'indicateurs de performance des services de distribution d'eau

Le Comité de Contrôle de l'Eau a souhaité mettre en place des outils d'aide pour les missions dont il est en charge. Pour ce faire, une Convention d'étude a été passée avec la S.A. AQUAWAL afin de mettre sur pied :

- Une carte de visite des Distributeurs d'eau permettant de juger du respect des obligations légales par les Opérateurs ;
- Des indicateurs de performance des services de distribution d'eau permettant de juger de la qualité du service fourni par les Distributeurs ;
- Un canevas-type de plan d'évolution du prix de l'eau permettant de définir l'évolution probable du CVD dans les prochaines années.

Cette étude a débuté au mois d'août 2005 et s'est poursuivie en 2006.

Convention relative à la mise à disposition de l'expertise de la S.A. AQUAWAL au profit du Comité de contrôle de l'eau pour ce qui concerne les indicateurs de performance des services de distribution d'eau

Suite à la mise en place d'indicateurs de performance des services de distribution d'eau, le Comité de contrôle de l'eau a souhaité disposer de l'expertise d'AQUAWAL pour ce qui concerne l'évaluation de la qualité du service fourni par les Distributeurs.

Cette Convention a débuté au mois de novembre 2006 et se poursuivra en 2007.

Convention pour une expertise scientifique dans le cadre de l'élaboration du Rapport 2006 sur l'État de l'environnement wallon

Dans le cadre du Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon, la Région wallonne, via la Convention qui la lie à l'Université Libre de Bruxelles (ULB) a lancé un appel d'offre pour la collaboration de bureaux d'études extérieurs en vue de la rédaction de dossiers scientifiques relatifs à différentes problématiques environnementales.

La S.A. AQUAWAL a répondu à l'offre en proposant ses services pour la réalisation de trois dossiers scientifiques relatifs :

- à l'utilisation de l'eau de distribution ;
- à l'utilisation des ressources en eau de pluie ;
- à la qualité de l'eau de distribution.

Cette offre a été acceptée. L'objectif poursuivi par la réalisation de ces trois dossiers est de fournir l'état des connaissances actuelles sur ces thématiques, ainsi que d'aborder ces sujets d'un point de vue transversal.

La Convention d'étude a débuté au mois d'octobre 2005 et s'est poursuivie pendant toute l'année 2006.



8 | Bilan & compte de résultats



1. BILAN

ACTIF	31/12/06	31/12/05
Actifs immobilisés	2 392 056,10	2 410 704,73
FRAIS D'ETABLISSEMENT	0,00	0,00
	0,00	0,00
III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Installations, machines et outillage	0,00	0,00
Mobilier et matériel roulant	12 278,26	30 926,89
	12 278,26	30 926,89
IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Participations financières	2 379 777,84	2 379 777,84
	2 379 777,84	2 379 777,84
Actifs circulants	834 076,30	757 765,15
VII. CREANCES A UN AN AU PLUS		
Créances commerciales	4 912,44	17 388,17
Autres créances	128 946,81	69 509,39
	133 859,25	86 897,56
VIII. PLACEMENTS DE TRESORERIE		
Autres placements	552 255,51	490 248,71
IX. VALEURS DISPONIBLES		
Banques	77 042,77	171 576,20
Caisse	665,50	684,44
	77 708,27	172 260,64
X. COMPTES DE REGULARISATION	70 253,27	8 358,24
TOTAL DE L'ACTIF	3 226 132,40	3 168 469,88

PASSIF	31/12/06	31/12/05
Capitaux propres	3 075 660,45	3 042 460,00
I. CAPITAL		
A. Capital souscrit	6 236 678,07	6 236 678,07
B. Capital non appelé	-3 600 000,00	-3 600 000,00
	2 636 678,07	2 636 678,07
IV. RESERVES		
A. Réserve légale	38 885,01	33 881,40
B. Réserves indisponibles	27 979,71	27 979,71
	66 864,72	61 861,11
V. BENEFICE REPORTE	372 117,66	343 920,82
	372 117,66	343 920,82
Dettes	138 471,95	126 009,88
IX. DETTES A UN AN AU PLUS		
Dettes commerciales	10 926,20	19 291,24
Dettes fiscales, salariales et sociales	60 673,99	32 588,56
Autres dettes	66 871,76	74 130,08
	138 471,95	126 009,88
X. COMPTES DE REGULARISATION	12 000,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	3 226 132,40	3 168 469,88

2. COMPTE DE RÉSULTATS

	31/12/06	31/12/05
I. VENTES ET PRESTATIONS	542 670,37	564 344,42
Chiffres d'affaires	426 881,29	375 687,19
Autres produits d'exploitations	115 789,08	188 657,23
II. COUTS DES VENTES ET PRESTATIONS	590 131,07	624 837,61
Services et biens divers	254 543,02	259 309,93
Rémunérations, charges sociales et pensions	308 931,95	294 097,23
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations corporelles et incorporelles	21 019,62	21 316,76
Autres charges d'exploitation	5 636,48	50 113,69
III. BENEFICE D'EXPLOITATION		
PERTE D'EXPLOITATION	-47 460,70	-60 493,19
IV. PRODUITS FINANCIERS	146 553,69	159 606,34
Produits des immobilisations financières	133 743,51	148 260,16
Produits des actifs circulants	9 953,74	8 396,24
Autres produits financiers	2 856,44	2 949,94
V. CHARGES FINANCIERES	510,78	413,04
Charges des dettes	0,00	0,00
Autres charges financières	510,78	413,04
VII. PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 490,00	31,90
IX. RESULTAT DE L'EXERCICE	100 072,21	98 732,01

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS		
Bénéfice de l'exercice à affecter	100 072,21	98 732,01
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	343 920,82	324 255,49
Bénéfice à affecter	443 993,03	422 987,50
Dotations à la réserve légale	5 003,61	4 936,60
Bénéfice à reporter	372 117,66	343 920,82
Rémunération du capital	66 871,76	74 130,08
	443 993,03	422 987,50





**9 | Rapport des Commissaires
aux comptes**



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'accomplissement de notre mission au cours de l'année écoulée.

Les responsables de la société et le commissaire, membre de l'I.R.E., ont répondu avec clarté à nos demandes d'explications et d'informations. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble.

Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2006 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société.

Nous proposons donc d'approuver le bilan et le compte de résultats tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration.

Les Commissaires aux comptes,

Monsieur J.-J. CAYEMAN

Madame K. IMBERECHTS

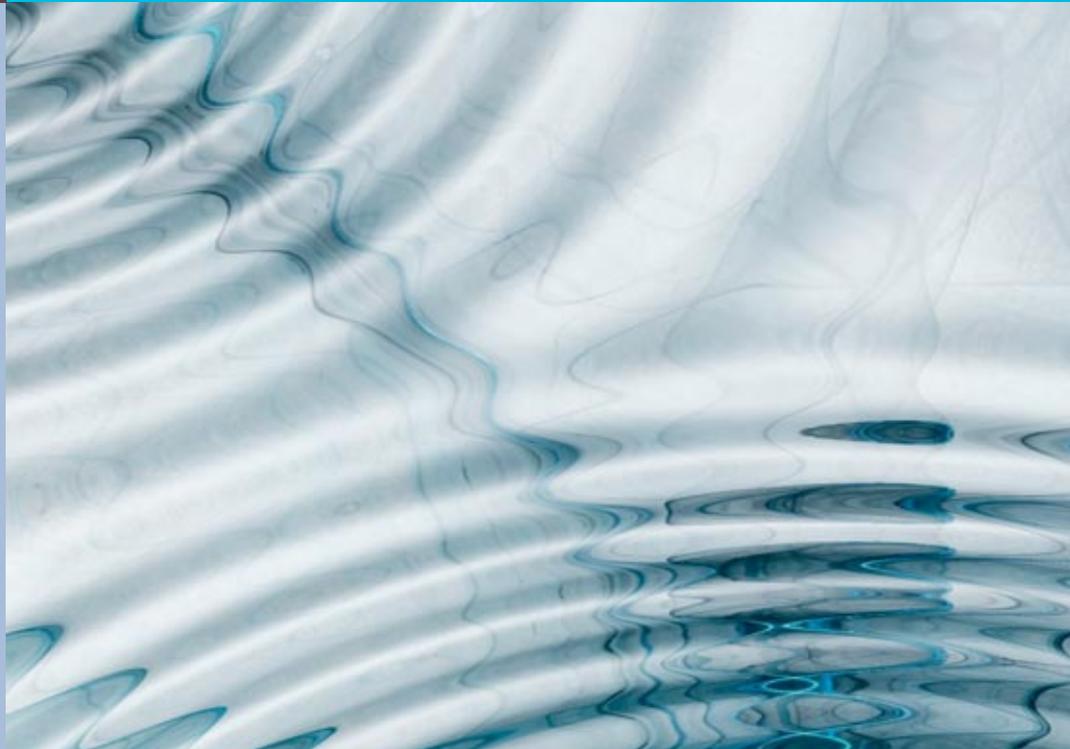
Monsieur R. MASSON

Monsieur Y. PETIT





10 | Rapport du Commissaire- réviseur



RAPPORT DU COMMISSAIRE-REVISEUR

Rapport du Commissaire-Réviseur sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2006 présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la S.A. AQUAWAL

Siège social : Rue Félix Wodon, 21 - 5000 NAMUR

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions (et informations) complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 (exercice du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006), établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 3.226.132 euros et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 100.072 euros.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.



Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et les informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2006 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Mentions (et informations) complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions et informations complémentaires qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en

mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Namur, le 16 avril 2007

Sprl J-M Deremince Reviseur d'Entreprises
Commissaire
Représentée par
Jean-Marie DEREMINCE,
Reviseur d'Entreprises

